

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022
SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'EVOLUTION DE L'UNION**

Niamey, le 21 mars 2023

**PAR
MONSIEUR ABDOULAYE DIOP
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

***Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Avant tout propos, qu'il me soit permis de saluer très respectueusement *Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République du Niger, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA* et lui témoigner ma profonde reconnaissance pour son soutien constant et ses orientations et conseils avisés dans l'exercice de notre mission. Son engagement sans faille au service de l'intégration régionale constitue pour nous un défi dans la mise en œuvre des chantiers communautaires.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements aux Honorables Députés, membres du Comité interparlementaire de l'UEMOA pour la constante attention accordée aux actions engagées par la Commission au profit des populations de notre espace communautaire.

Il me plaît, en cette solennelle circonstance, de vous féliciter, *Monsieur le Président*, pour la confiance placée en votre personne avec votre élection à la Présidence du Bureau du Comité Interparlementaire.

Qu'il me soit permis de me réjouir du respect de cette tradition qui, conformément aux dispositions du Traité modifié, donne l'occasion à l'exécutif de l'Union de présenter son *Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union* aux membres du Comité Interparlementaire.

***Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Face au défi sécuritaire qui constitue une préoccupation grandissante au sein de notre Union, je voudrais réaffirmer solennellement notre solidarité à tous les Etats membres pour leur lutte contre les attaques terroristes et les trafics de tout genre qui sévissent dans notre espace depuis plusieurs années.

A cet égard, j'ai une pensée pieuse pour les nombreuses victimes des actes terroristes perpétrés par des individus sans foi, ni loi dont le seul but est de semer la terreur et déstabiliser nos Etats.

A toutes les familles des victimes de ces actes barbares, nous présentons notre sincère compassion.

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

C'est avec plaisir que je vais décliner la substance du présent rapport, à travers notamment les actions majeures qui ont été conduites durant l'année 2022. Mais auparavant, vous me permettrez de rappeler que les économies de l'Union ont évolué dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques. La crise russo-ukrainienne a aggravé le dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement né de la crise sanitaire, entraînant l'accélération de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, a contraint les banques centrales à durcir les conditions de financement de l'économie.

En 2022, notre Union a enregistré un taux de croissance de 5,8% contre 6,1% en 2021, en lien avec la reprise des activités au niveau de tous les secteurs de l'économie.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 7,5% en 2022 contre 3,6% en 2021, du fait notamment des effets combinés de la crise russo-ukrainienne, du déficit céréalier de la campagne 2021/2022 et de la persistance de la crise sécuritaire qui se sont traduits par une hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global a représenté 6,1% du PIB contre 5,5% en 2021. L'aggravation du déficit budgétaire s'explique par l'augmentation des dépenses publiques destinées aux populations les plus vulnérables et par les revalorisations salariales dans un contexte marqué par un niveau de mobilisation des ressources intérieures à améliorer.

Ces déficits se sont traduits par une augmentation du taux d'endettement de l'Union pour atteindre 56,9% en 2022 contre 54,6% en 2021.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA en 2022 ont dégagé un solde global déficitaire de 2 714,4 milliards de francs CFA contre un excédent de 475,7 milliards de francs CFA en 2021. Cette évolution est liée à une dégradation du compte courant et du compte financier.

Quant aux réserves de change, en 2022, elles ont représenté 4,4 mois d'importations de biens et services contre 5,4 en 2021.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2022, comparée à celle à fin décembre 2021, a été marquée par un accroissement de 10,9% de la masse monétaire, consécutif à la progression des créances intérieures et atténuée par la dégradation des actifs extérieurs nets.

***Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires en 2022, conformément à leurs mandats et aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Notre processus d'intégration économique a connu des avancées en 2022, première année de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025) de la Commission, malgré les contraintes qu'impose la situation sécuritaire, sanitaire et géopolitique dans l'espace UEMOA.

Je commencerai par la surveillance multilatérale où les indicateurs macroéconomiques ont fait l'objet de suivi en 2022 conformément aux recommandations du Conseil des Ministres Statutaire à la suite de la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union.

Une mesure qui, faut-il le rappeler a été prise par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de sa session extraordinaire du 27 avril 2020 face à la pandémie du Covid 19 en vue de préserver un environnement favorable à la conduite des plans de résilience et d'amorcer les politiques de relance post-covid.

L'objectif de cette suspension est donc de permettre aux États membres de disposer de plus de flexibilité budgétaire pour une meilleure prise en charge des effets négatifs de la crise de la COVID-19.

Dans le cadre de ce suivi, le Conseil des Ministres en sa session du 24 juin 2022 a adopté la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres sur la période 2023-2027. Cette recommandation incite les Etats membres à mettre l'accent sur les mesures visant à limiter la hausse des prix et à préserver le pouvoir d'achat des populations, notamment celui des plus vulnérables ainsi que la transformation structurelle et la compétitivité des économies.

La Commission de l'UEMOA s'attèle depuis lors, à l'avènement d'un nouveau pacte de convergence qui prenne en compte les contraintes de développement de nos Etats et le nouveau contexte de crises multidimensionnelles.

Il est important de signaler que la Commission a démarré en 2022, l'étude de faisabilité pour la création d'un fonds de stabilisation macroéconomique dans l'UEMOA.

En matière de modernisation du cadre de gestion des finances publiques, la Commission a élaboré et mis à la disposition des États de l'Union, des guides didactiques portant sur les principales innovations introduites par les Directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Elle a poursuivi le renforcement des capacités des États membres sur les thématiques en lien avec ces nouveaux cadres harmonisés.

Pour l'édification du marché commun, la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers la proposition d'un agenda pour la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA, à la suite de la réalisation de l'étude y relative.

En outre, trois (03) projets de texte sur le visa unique de l'UEMOA constitués d'un projet d'acte additionnel, de deux (02) projets de règlement et d'un (01) projet de décision sont en cours de finalisation.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration entre les deux institutions se poursuit à travers le Secrétariat Technique Conjoint (STC). Notre dispositif commun de concertation et de coordination institutionnel. Ce mécanisme a favorisé la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires.

Plusieurs résultats ont été obtenus. Je citerais notamment la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO.

De même, la mise à jour du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO à travers la migration vers la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises, la mise à jour du TEC de l'UEMOA sur la base de la nouvelle version du TEC CEDEAO sont des acquis importants.

Cette nouvelle version est déjà en application dans l'ensemble des États membres de l'Union.

En matière du développement des échanges commerciaux, l'accent a été mis sur les initiatives en cours en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. Il a été également lancé la phase opérationnelle du projet Talents Africains à l'International (TAI) qui permettra de renforcer le partenariat entre entreprises de l'Union et de promouvoir les échanges commerciaux.

À travers ce projet, des jeunes volontaires de l'Union seront pris en charge dans les entreprises afin, non seulement de renforcer leurs compétences, mais aussi de permettre aux entreprises adhérentes de nouer des partenariats commerciaux.

Pa ailleurs, dans le cadre de la promotion des produits fabriqués dans l'espace communautaire, la Commission a organisé la 3^e édition du mois du consommer local sous le thème « Consommation des produits locaux, un levier d'accroissement des investissements productifs, de développement et d'intégration régionale ». Elle a été marquée, entre autres, par l'organisation au siège de la Commission à Ouagadougou, d'une exposition vente de produits locaux de l'espace UEMOA avec la participation d'une trentaine d'exposants venant des États membres.

Une formation sur le thème relatif à l’emballage et la qualité a été organisée au profit de ces exposants. Aussi, un panel portant sur le thème de cette édition 2022 a été marquée par plusieurs activités dans les Etats membres, sous l’égide des Ministères en charge du commerce.

Dans le domaine de la facilitation des échanges, les projets de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales ont été finalisés et mis dans le circuit d’adoption de la Commission. Le commerce électronique a été d’un grand intérêt pour la Commission au regard des défis sanitaires en cours.

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords internationaux, la Commission s’emploie à accompagner les Etats membres pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAF à travers l’élaboration d’un plan d’actions qui sera complété par une stratégie avec un focus sur l’accompagnement nécessaire au secteur privé.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d’établissement, la Commission a poursuivi ses appuis techniques et financiers aux Etats membres pour l’application effective des textes communautaires y relatifs.

Des plateformes de saisie des plaintes relatives à l’accès aux marchés de certains pays de l’Union ont été mises en place en 2022.

La Commission a également continué ses actions d’identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation des principaux acteurs.

Concernant l'aménagement du territoire communautaire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière se poursuivent.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire, la Commission a élaboré le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA qui constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années.

La Commission s'est attelée, au cours de l'année 2022, à prendre les textes d'application du SDER pour sa mise en œuvre diligente. Le suivi de cet outil de planification et de développement de l'évolution de l'espace communautaire en général sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire.

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance technique aux États membres pour leurs programmes d'aménagement urbain, la Commission a réalisé la collecte de données pour alimenter la plateforme dédiée au Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) et a poursuivi la programmation des modules de formation de courte durée.

Elle a finalisé les rapports diagnostics et des plans d'actions de l'appui-conseil au Burkina Faso et au Togo, et a poursuivi le renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans le cadre des universités de l'habitat.

Au titre de la coopération transfrontalière, les actions de la Commission ont porté, entre autres sur l'appui technique aux faîtières des Collectivités Territoriales situées dans les zones transfrontalières ; l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans les États pour rendre propices les initiatives sur la coopération transfrontalière et le développement local ainsi que sur l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de services pour les populations démunies dans les zones transfrontalières.

S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2022 s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier.

Elles portent, entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation d'études techniques routières sur les corridors, le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO). De même, la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage se sont poursuivis.

Concernant le secteur des transports, en 2022, la Commission a joué un rôle pour l'harmonisation et la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie de COVID 19 et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États membres et les organisations internationales.

Elle a poursuivi le suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14 à travers l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de cette réglementation communautaire. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2022 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger, de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) ainsi que de Hillacondji-Sanvecondji (frontière Bénin-Togo) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey, Dakar-Conakry et Cotonou-Lomé.

En ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, l'année 2022 a été marquée par l'élaboration d'un projet de Code communautaire de l'aviation civile.

De même, les actions de la Commission en 2022 dans ce domaine ont permis d'aboutir à l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des évaluations et menaces contre la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces menaces. L'adoption d'un manuel harmonisé et complet à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance et la navigabilité des aéronefs a été effective.

Concernant le sous-secteur maritime, la Commission a renforcé la mise en place des mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux dans les Etats membres et du fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire.

Honorables Députés, membres du CIP, la Commission compte sur votre précieuse contribution dans le plaidoyer auprès des Gouvernements des Etats membres pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux en vue d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Dans le domaine de l'énergie, le Conseil des Ministres a adopté la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) et la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables. La Commission de l'UEMOA a accompagné les Etats membres dans la mise en œuvre des Directives relatives à l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et dans la construction des nouveaux bâtiments.

Elle a assuré le suivi conjoint avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) des projets financés sur le Fonds de Développement Énergie (FDE-IREN) ainsi que le financement de projets de réalisation de mini-centrales solaires dans les États membres.

En 2022, la supervision technique de ces projets a fait ressortir un état d'avancement satisfaisant.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2022 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres sectoriels tenue en septembre 2018.

À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

Elle a également poursuivi son engagement aux côtés des États membres pour la construction de mini-centrales solaires, en vue de permettre l'accès à l'électricité des populations vivant en milieu rural.

Aussi, la Commission œuvre-t-elle pour l'accélération de la transition énergétique avec l'implication du secteur privé à travers l'adoption de la Directive susmentionnée concernant la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA. Cette transition énergétique qui a enregistré d'excellents résultats dans notre espace doit cependant tenir compte des découvertes gazières et pétrolières exploitées dans certains pays membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie. Elle a renforcé les capacités de cinq (05) laboratoires de l'Union en équipements dans le cadre des tests de performance énergétique.

Dans le domaine de l'économie numérique, en 2022, des appuis techniques et financiers ont été apportés aux États membres pour la digitalisation des services publics dans le cadre de projets pilotes de cases numériques visant à réduire la fracture numérique. Un Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) a été élaboré et approuvé par la réunion des Ministres en charge de l'Économie Numérique du 11 novembre 2022. Il sera soumis très prochainement au Conseil des Ministres Statutaire pour adoption.

Dans le secteur agricole, en 2022, les efforts ont été renforcés en matière de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des graines et des produits agricoles, d'aménagement des terres agricoles, de construction des plateformes agricoles intégrées MICROSOL-UEMOA.

La Commission a renforcé les capacités des équipes nationales du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), et l'appui à l'alimentation des données dans la base.

La Commission a procédé au lancement officiel du SIAR, le 4 novembre 2022. Il est désormais accessible sur la plateforme à travers le lien dédié.

S'agissant de la sécurité alimentaire, le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) a tenu sa 11^e réunion le 11 juin 2022, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République du Niger, Président dudit Comité. Il a formulé plusieurs recommandations et orientations à l'attention des Etats membres et des Institutions et Organes de l'Union.

En application de ces orientations, la Commission a mobilisé trois (03) milliards de FCFA pour soutenir les Etats membres dans la prise en charge des populations vulnérables et en insécurité alimentaire. Il faut dire que le nombre de nos concitoyens dans cette situation ne cesse de croître en raison de la conjonction de multiples facteurs climatiques, sécuritaires, sanitaires mais aussi inflationnistes liés à la crise Russo-Ukrainienne. Ces appuis, plus orientés au profit des Etats sahéliens, vont contribuer à la mise en œuvre des Plans Nationaux de Réponses élaborés par les pays pour faire face à la crise.

Déjà en 2021, une enveloppe de 4 milliards de FCFA avait été dégagée.

En rappel, depuis 2017, les appuis mobilisés au profit des Etats par la Commission dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, s'élèvent à 14,25 milliards FCFA.

Dans le domaine des productions animales, la Commission a consolidé les acquis dans la lutte contre la maladie animale du Charbon bactérien. Elle a poursuivi le processus de structuration des filières bétail-viande et avicole, et la coordination régionale des initiatives en faveur d'une meilleure gestion des ressources animales et pastorales, et d'une transhumance transfrontalière apaisée.

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, vingt-cinq (25) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de produits vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2022 portant à quatre cent soixante-deux (462) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques.

Le bilan de la réforme pharmaceutique vétérinaire et le lancement de la mise en place d'un système régional de pharmacovigilance ont été réalisés.

Pour le foncier rural, l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) a été renforcée à travers le lancement dudit observatoire ainsi que le recrutement d'un professionnel chargé du foncier rural et d'un Consultant Expert en informatique et base de données chargé du management du site internet de l'ORFAO.

La Commission a également poursuivi la mobilisation des parties prenantes du foncier rural ainsi que la production et la diffusion du bulletin d'information de l'ORFAO.

Concernant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres, la coordination régionale des interventions sur la pêche et l'aquaculture. La mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches avec l'actualisation des indicateurs de suivi de la pêche continentale et la mise en place du système de suivi de la pêche artisanale maritime ont été effectives.

En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, la Commission en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, s'est attelé à la mise en œuvre des activités du Programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural.

Le projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest a déroulé ses activités en appui aux actions de protection du littoral ouest-africain. L'aménagement de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales s'est poursuivi.

Par ailleurs, la Commission, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales.

Quant au secteur des mines et des hydrocarbures, le processus d'adoption du code minier communautaire révisé a continué son chemin. La Commission a apporté des appuis pour l'amélioration de la gouvernance du secteur des mines et renforcé les capacités des administrations sur les études d'impact environnemental et social ainsi que l'audit environnemental et social dans le secteur minier.

La Commission a démarré une étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a connu un début de mise en œuvre en 2022. En effet, le Comité Régional du Climat des Affaires (CORECA) a été installée et a tenu sa première réunion en octobre 2022.

Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), des textes réglementaires et de stratégie de promotion des PPP ont été adoptés le 30 septembre 2022 par le Conseil des Ministres de l'Union.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, la formation des formateurs des États membres en management de la qualité a été organisée. La Commission a renforcé la capacité, en équipement, de deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale et au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC).

Par ailleurs, la Commission a fait valider par les États membres un rapport d'étude et un avant-projet de Directive en vue de proposer un cadre communautaire de protection du consommateur dans l'Union, assorti d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités des acteurs. Le projet de Directive a été approuvé par les Ministres sectoriels en charge du domaine et soumis dans le processus d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire.

Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a renforcé les capacités des Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA). Elle a finalisé l'étude sur l'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises (PAPEA) de l'UEMOA et a démarré l'élaboration de la phase 2 du PAPEA.

En matière de tourisme, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur pour contribuer à rendre la destination UEMOA attractive aux touristes.

De même, en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le chantier du compte satellite du tourisme est effectif.

Dans le domaine de la culture, la décision portant création des listes du patrimoine régional a été vulgarisée dans tous les Etats membres dans le cadre de la mise en place d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle, la Commission a poursuivi son appui aux États membres dans leur dynamique d'instauration d'une culture de l'assurance qualité dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Ainsi, en collaboration avec l'UNESCO, l'Agence Universitaire de la Francophonie et le CAMES, plus de 1 000 responsables d'Institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union ont vu leur capacité renforcée en assurance qualité et gouvernance universitaire.

La Commission a également procédé au lancement de l'initiative de développement de Pôles régionaux de Formation et Recherche (PFORE). Cette initiative a pour ambition d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs de croissance et de création d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire et la santé humaine.

Par ailleurs, quatre-vingt-dix (90) bourses pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants des pays de l'Union pour accroître la mobilité intracommunautaire, portant le nombre de bénéficiaire à sept cent (700) depuis le lancement du programme en 2001.

Une orientation nouvelle a été donnée au dispositif de bourses d'excellence UEMOA avec le financement de cycle complet (Licence 3 ans, Master 2 ans, Doctorat 3 ans) en lieu et place des bourses annuelles précédemment octroyées.

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission ont porté sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la réglementation pharmaceutique, de la prévention et de la réponse aux épidémies, notamment au niveau des points d'entrée aux frontières terrestres.

En matière de Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2022 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union. Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre a été adopté et mis à la disposition des ministères sectoriels et des institutions des États membres.

Dans le domaine de la paix et la sécurité, la 5^{ème} réunion du Comité de Haut Niveau sur le chantier paix et sécurité au sein de l'espace UEMOA s'est tenue à Dakar le 07 octobre 2022, sous la présidence de *Son Excellence Monsieur Macky SALL*, Président de la République du Sénégal, Président du Comité de Haut Niveau sur le Chantier Paix et Sécurité de l'UEMOA.

Cette réunion a permis de recueillir les orientations adaptées pour assurer durablement un environnement stable et sécurisé, gage de réussite de l'intégration économique dans l'espace UEMOA.

La Commission, a poursuivi l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits à travers la mise à disposition d'une salle de veille et d'alerte précoce (MeVap) équipée en matériel informatique et bureautique. Ce dispositif permet de faire le suivi de la situation sécuritaire de l'espace UEMOA.

De même, les résultats de l'étude sur l'informatisation et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA ont abouti en 2022 à l'élaboration du projet d'informatisation et d'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA. Il sera opérationnel en 2023.

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Sans une application effective des réformes communautaires par les Etats membres, le processus d'intégration de notre espace ne saurait être viable. C'est la raison pour laquelle, dans la dynamique de pérennisation des acquis et de l'amélioration du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé du 1er au 9 novembre 2022 la huitième édition de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Cet exercice annuel a permis d'évaluer la mise en œuvre de 127 textes et 63 projets et programmes communautaires.

Le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est ressorti à 75,34% en 2022 contre 77.48% en 2021 soit un léger recul de 2,14 points de pourcentage entre 2021 et 2022.

Ce léger repli observé en 2022, qui ne remet pas en cause la dynamique des réformes, est dû non seulement à l'élargissement de la base d'évaluation par l'introduction de 11 nouveaux textes communautaires, mais aussi à la transmission tardive des preuves de transpositions et d'application de plusieurs textes communautaires à la Commission par les Etats membres.

Globalement, la Commission a noté avec satisfaction les efforts des Etats et le maintien de leurs performances en matière de transposition et d'application des textes communautaires.

En 2022, dans le domaine des réformes communautaires pour la bonne marche du processus d'intégration régionale, la Commission de l'UEMOA a fait adopter par le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union, vingt (20) textes communautaires. Ces textes concernent entre autres :

- ***le Règlement* relatif à la protection et à la mise en valeur du milieu marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres ;**
- ***le Règlement* relatif à la gestion intégrée des zones côtières ;**
- ***le Règlement* relatif aux règles communes de gouvernance des zones côtières et marines dans l'UEMOA ;**
- ***la Décision* portant définition et détermination de l'agrégat recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA ;**
- ***la Décision* portant définition et détermination du contenu de l'agrégat masse salariale dans les Etats membres de l'UEMOA ;**
- ***la Décision* portant adoption du schéma organisationnel type d'institutionnalisation du genre dans les Etats membres de l'UEMOA ;**
- ***la Directive* portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'UEMOA ;**

- **la *Décision* portant adoption de la stratégie d'encadrement des Partenariats Public-Privé dans l'UEMOA ;**
- **la *Décision* portant modalités de mise en œuvre de la stratégie d'encadrement des Partenariats Public-Privé dans l'UEMOA ;**
- **la *Décision* portant adoption de la stratégie de développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE).**

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Vous me permettez à présent d'évoquer la situation des autres Organes de l'Union.

Le Comité Interparlementaire (CIP) a réalisé une activité à forte valeur ajoutée portant sur les audiences publiques avec des thématiques d'intérêt communautaire, nécessitant une concertation et une analyse multi acteurs.

Il a déployé d'intenses activités destinées à œuvrer pour la paix dans notre espace et a apporté la contribution des parlementaires à la réussite des chantiers communautaires au profit des bénéficiaires qui sont les populations.

La Cour de Justice a réalisé, conformément à sa mission de veiller à l'interprétation et à l'application effective du droit communautaire dans les huit (08) Etats membres de l'UEMOA a déroulé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la sensibilisation, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes a, quant à elle, et conformément à ses missions, procédé à la vérification des comptes de tous les Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), actuel Autorité des Marchés Financiers (AMF-UMOA).

Il faut saluer les efforts des services de la Commission pour le dépôt, à date, des comptes de gestion.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître davantage le niveau de l'implication du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA. Elle a mis à la disposition des décideurs (États membres, Organes de l'Union) des recommandations et suit leur mise en œuvre. Il est important de relever le dynamisme de la CCR pour une implication plus forte du secteur privé dans le développement de nos pays.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) a, en 2022, réalisé des missions de plaidoyer auprès de la Commission de l'UEMOA et des partenaires techniques et financiers pour mobiliser des financements et réaliser des actions au profit des collectivités territoriales.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) s'est inscrit dans une logique d'institutionnalisation du dialogue social à travers la mise en place de cadres nationaux de dialogue social dotés de moyens appropriés pour s'impliquer davantage dans la prévention des conflits sociaux. En 2022, Il a réalisé ses activités statutaires et renforcé son dispositif de suivi de l'évolution du dialogue social au sein de l'Union. Il a émis en 2022 deux (2) avis importants en vue de la promotion du dialogue et de la responsabilité sociale au sein des pays membres.

**Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,**

Je ne pouvais passer sous silence devant cette auguste assemblée un grand chantier que la Commission vient d'ouvrir sous l'impulsion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. Il s'agit de *l'élaboration de la vision prospective de l'UEMOA à l'horizon 2040.*

Comme vous le savez, notre Union fait face à de multiples défis liés à l'évolution de son processus d'intégration régionale ainsi qu'à des dynamiques économiques, politiques, sociales, culturelles, démographiques et environnementales.

Dans un tel contexte, il s'avère nécessaire de définir une vision claire de l'avenir que nous voulons imprimer à la marche de l'Union, malgré les incertitudes actuelles, pour apporter les réponses appropriées aux défis qui l'interpellent et lui permettre de saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Il s'agira ainsi de doter l'Union d'un outil d'anticipation pour asseoir les bases de ses choix et priorités stratégiques.

Pour mener à bien ce chantier primordial, une démarche inclusive et participative a été adoptée. Celle-ci associe les Etats membres de l'Union, les Organes de l'Union, les Institutions spécialisées et toutes les parties prenantes de l'intégration dans leurs différentes composantes.

L'élaboration de cette vision prospective est conduite en parfaite cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et la Vision 2050 de la CEDEAO, tout en tenant compte des spécificités du processus d'intégration de l'Union.

C'est le lieu de remercier le CIP pour sa participation active et marquée aux différentes réunions du Comité de pilotage de ladite étude.

Au cours de l'année 2023, la Commission soumettra les esquisses de cette vision à la validation des hautes instances de l'Union, qui donneront les orientations en vue de l'achèvement du processus d'élaboration de la vision de l'espace UEMOA. Une fois définie, celle-ci sera déclinée en Plan stratégique avec des axes d'intervention sur lesquels seront alignées les actions prioritaires de l'Union. L'ambition de la Commission est d'achever ce processus en cette année 2023.

A cet effet, je voudrais donc, Honorables Députés, compter sur votre accompagnement, votre soutien à travers la contribution de votre représentant au sein du Comité de Pilotage de l'étude.

***Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Ces résultats importants que je viens d'énumérer plus haut sont réalisés grâce aux efforts conjugués de tous les Organes de l'Union et de l'engagement soutenu des Etats membres pour impulser le processus d'intégration régionale malgré les contraintes qu'impose la situation sécuritaire, sanitaire et géopolitique dans l'espace UEMOA. Des difficultés ont été enregistrées dont les plus importantes sont, entre autres, la persistance des pressions inflationnistes en dépit des mesures prises par les Etats membres, de la COVID-19 qui freine toujours les activités économiques et grève le budget des États membres de l'Union.

De même, la survenance en 2022 de la crise russo-ukrainienne avec ses conséquences sur les économies, le ralentissement de la croissance dans les pays partenaires régionaux et internationaux et le resserrement accru des conditions monétaires au niveau international ont fragilisé les perspectives économiques des Etats membres et ont perturbé les prévisions économiques.

La persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, et les crises sociopolitiques dans certains Etats membres qui ont impacté négativement les performances économiques des Etats membres.

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

En ce qui concerne les perspectives macroéconomiques pour 2023, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 7,2%. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union serait d'environ 5,5%.

Le déficit budgétaire global représenterait 4,9% du PIB. Les recettes totales progresseraient de 12,7% pour représenter 18,0% du PIB tirées par l'augmentation de 15,6% des recettes fiscales.

Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,1%. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 6,5% pour représenter 22,8% du PIB en 2023, sous l'effet de la hausse de 1,5% des dépenses courantes et de celle des dépenses d'investissement de 1,9%.

L'évolution des dépenses courantes s'expliquerait par la hausse de la charge de la dette publique (+9,6%) et de la masse salariale (+9,5%), atténuée par la forte baisse des subventions et transferts (-69,7%).

Le taux d'endettement de l'Union en 2023 s'afficherait à 57,7%, en augmentation de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2022.

Les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA en 2023 dégageraient un excédent de 410,8 milliards, après un déficit de 2.714,4 milliards en 2022.

Ces résultats dépendront, principalement, de l'évolution du contexte mondial actuel avec les conséquences de la guerre en Ukraine, de l'évolution de la situation sanitaire et des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration du cadre de gestion des finances publiques.

Spécifiquement, en 2023, les interventions de la Commission porteront, entre autres, sur celles inscrites dans la feuille de route « Cadre d'Actions Prioritaires « CAP 2025 ».

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Avec les efforts conjugués de l'ensemble des Organes, notre Union dispose aujourd'hui d'outils juridiques et de mécanismes institutionnels qui constituent le socle de développement de notre espace.

Nous devons travailler à préserver, consolider et amplifier ces acquis en même temps qu'il nous faut apporter des réponses adaptées et durables aux défis multiples et complexes.

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire l'objet d'une attention particulière. Dans cette perspective, l'UEMOA entend poursuivre résolument sa mission pour renforcer les économies des États membres et créer les conditions d'un climat sociopolitique apaisé dans tous les États membres de l'Union.

Et vous l'aurez compris, le premier de ces défis reste et demeure celui des menaces sécuritaires auxquelles certains Etats membres font aujourd'hui face et qui constitue un frein à l'approfondissement du processus d'intégration.

A ce défi, s'ajoutent ceux relatifs à la situation politique dans certains pays de l'Union et à la situation sanitaire.

***Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,***

Pour conclure, je voudrais me réjouir de la qualité des relations existant entre la Commission de l'UEMOA et le Comité interparlementaire, et vous assurer de la pleine disponibilité du Collège des Commissaires à consolider ces relations.

Je voudrais aussi réaffirmer la satisfaction de la Commission pour sa parfaite collaboration avec l'ensemble des Institutions et Organes de l'Union.

Ce bilan que je viens de dresser devant votre auguste assemblée au titre de l'année 2022 porte la marque de vos actions, suggestions et recommandations.

Je saisis également l'occasion pour renouveler la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble des Organes de l'Union à nos partenaires techniques et financiers, pour leur solidarité et pour le précieux soutien qu'ils apportent au processus de l'intégration régionale.

Tout en exprimant notre entière satisfaction quant aux résultats que je viens de mentionner plus haut, nous demeurons conscients que beaucoup de choses restent encore à faire sur le chemin de l'intégration régionale.

C'est pourquoi, nous devons ensemble, suivant les orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, consolider les acquis et renforcer la solidarité entre les Organes et Institutions de l'Union en vue de poursuivre la mission pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés dans le Traité fondateur de l'Union.

La Commission, à l'unisson avec les autres Institutions et Organes de l'Union, s'y emploiera avec engagement dans un esprit de solidarité.

Je vous remercie pour votre aimable attention.